Le Lion et la Belle-Mere.

Pour tout le reste, de degré en degré, il avait descendu jusqu'à la lie l'escalier savonné des concessions, comme disait la semaine dernière je ne sais plus lequel de nos braves centres-gauchers.

Mais, sur le chapitre du lion, ça, par exemple! Ne rien savoir, persista, sans faiblesse, à lui servir de devise formelle et inébranlable.

Sa belle-mère avait beau lui dire:

Quand est-ce que vous jetterez au fumier cette sale bête, nid à microbes et foyer de mites?

Lui se contentait de ricaner le plus bêtement qu'il pouvait:

J'adore les mit'au logis.

Ce qui ne contribuait pas peu à jeter davantage encore la pauvre femme hors de son caractère.

C'était, à vrai dire, un très beau lion empaillé, j'en conviens, puisque l'aventure se déroule en nos climats, mais véritablement un très beau lion, que mon ami avait de sa propre balle tué jadis dans l'Atlas, et à la dépouille duquel il s'était fanatiquement attaché.

Campé, non d'ailleurs sans fierté, au fond du corridor, le pauvre fauve évoquait en l'esprit des pondérés, moins d'ire que de mélancolie, et l'attitude de la belle-mère vis-à-vis de cette (en définitive) fourrure, dépassait les bornes des agressions permises.

Chaque fois que la haissable femme arrivait dans la maison de son gendre, pan! un grand coup de parapluie sur la tête de l'ex-roi des animaux, accompagné de cette facile injure:

Tiens, sale bête, voilà pour toi!

Injure et coup auxquels notre lion opposait un dédain instructif, à la fois atavique et fourni par l'empailleur.

Il arriva qu'un beau jour le gendre s'impatienta de cette conduite inqualifiable et qu'il résolut d'y mettre fin. La réussite obtenue dépassa ses espérances les plus flatteuses.

De l'intérieur de la noble tête, il extirpa le varech, immédiatement remplacé par un de ces phonographes stentor auprès desquels les trompettes de Jéricho ne semblent que pâles fiûtiaux, et sur le cylindre duquel phonographe, il enregistre, grâce à la complaisance de l'ami Pezon, un formidable rugissement du terrible Lion Brutus.

Mieux: Dans le crâne vide de l'animal, il installa, les yeux comme vitres, un appareil d'éclairage électrique d'une puissance peu commune.

Le tout, de telle façon, que le moindre choc déclanchât et le mit en jeu.

Tiens, sale bête, voilà.

La pauvre femme n'acheva pas. Un rugissement effroyable faisait trembler la maison. Des yeux fulguraient dans la pénombre du vestibule.

Et, de ce jour, la dame n'a plus jamais frappé sur la tête du lion. Ni sur la tête d'aucune autre bête vivante ou empaillée.

Elle n'a jamais plus refichu les pieds chez son gendre. Ni dans aucune autre maison.

Le saisissement par elle éprouvé avait dépassé la borne prévue.

Quand on releva la dame, c'est à peine si elle eut le temps de lancer à son gendre un regard discourtois; puis elle mourut.

Alphonse Allais.

La Jeune Fille Boer.

La jeune fille Bœr, tel est le titre d'un article qui a paru dans le numéro de janvier du Ladies Home Journal. L'auteur, M. Howard C. Hilligas, est le premier écrivain américain qui a interviewé le président Kruger. Il alla en Afrique il y a deux ans, et pendant son séjour à Prétoria, visita souvent la résidence du chef de l'exécutif, dégustant une tasse du fameux café noir de Mde Kruger, tout en causant amicalement avec le président. Il fut aussi reçu chez l'hon. Cécil Rhodes et chez les représentants du gouvernement britannique, passant aussi une partie de son temps sur des fermes bœrs, étudiant leurs mœurs et leurs coutumes. Des matériaux ainsi ramassés il écrivit son livre "Le Peuple de l'Oncle Paul." Si les plans de M. Hillegas n'ont pas été frustrés, il doit être à présent au cœur des hostilités observant les péripéties de cette lutte terrible.

Toutes les familles devraient recevoir le Ladies Home Journal.

IL SUFFIT de VOULOIR.

les cas de croup, de diphtérie seraient bien plus rares si l'on soignait la gorge à la moindre atteinte en prenant du BAUME RAUMAL. 9

ELECTION PARTIELLE

De Winnipeg

Aux Electeurs de la ville de Winnipeg

MONSIEUR,

Pour repondre à une requête signée par plus d'un millier d'électeurs de la ville de Winnipeg, j'ai decidé il y a déjà quelques mois de me présenter comme candidat pour la circonscription électorale de Winnipeg à la chambre des Communes. La date de cette élection vient d'être fixée, en conséquence je crois devoir rappeler a mes amis et aux électeurs en general que je suis sur les rangs.

Si je suis élu, je parlerais, agirais et voterais comme un Liberal, supportant d'un maniere indépendante le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier. Je désire qu'il soit bien compris d'ailleurs, que je serve absolument le droit d'exercer mon propre jugement au sujet des mesures qui pourront etre amenees devant la Chambre, et que je supporterais uniquement celles qui me paraitront suivant moi, être en conformite avec les principes fondamentaux du Parti liberal, comme avec la politique définie dans la plateforme officielle, adoptée par la convention nationale en juin 1893.

Il est une question qui n'a pas été spécialement traitée dans cette plateforme, mais qui depuis a pris une importence capitale, dans la Politique du Canada, c'est le Probleme des transports.

L'expérience au Canada, a suivant moi, clairement prouvé que la politique suivie par tous les gouvernements du Dominion a l'égard des chemins de fer, au cours des vingt dernières années a été radicalement mauvaise et fort onéreuse pour le peuple. Cette expérience a également montré, que non seulement les moyens de communication et de transport publiques par l'entreprise privée constituaient au point de vue économique un système défectueux et ruineux, mais que de plus il constituent une menace certaine et positive à la liberté du peuple et à celle d'un gouvernement populaire. Je suis donc en faveur de la propriété nationale des voies de transports publiques.

Cela ne signifie point que le gouvernement soit obligé de prendre possession immediatement de tous les chemins de fer du Canada, mais qu'il doit dans le plus court delai possible prendre possession et mettre en opération une proportion suffisante des lignes existantes et construire a son propre compte telles lignes additionnelles qu'il pourra être necessaire pour lui assurer une voix preponderante dans la fixation du taux des prix et transports au travers le Canada.

Dans le cas tout à fait improbable, où il serait reconnu désirable de subventionner, en attendant des lignes du compagnie privee, je ne favoriserais ces subsides qu'a la condition que le gouvernement assurera la responsabilité pour le plein montant du subside a la construction de cette ligne; que la ligne ne sera point surchargée d'aucune dette en plus du cout actuel de construction, moins toutefois, le montant du subside; que le gouvernement aura le contrôle des taux, et aura le privilège d'acheter la propriété, après un avis raisonnable, au prix coutant actuel, le montant du subside devant être consideré comme à compte sur le prix d'achat.

Bien que usant, au mieux de mes moyens de toute l'influence et de l'énergie que je peut posséder pour placer la politique genérale et l'administrations du pays sur les bases rationelles, je ne manquerais certainement pas de faire tout ce qui est possible pour pousser et promouvoir tous les intérets locaux et sociaux légitimes de ma circonscription, tels que la construction des écluses des Rapides de St. Andrew, etc., etc.

Votre respectueux,

EDWARD D. MARTIN.

Winnipeg Janvier 8, 1900.

Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons, du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Solliciteur pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.